



Déclenchement de la procédure d'alerte économique

L'établissement fait face à une baisse des cessions de PSL, impactant son chiffre d'affaires et par conséquent ses finances.

L'EFS a déjà subi des difficultés financières, obligeant l'établissement à réduire ses effectifs, mettant à mal ses activités et conduisant à faire des appels aux dons de sang d'urgence vitale.

Les élus FO sont bien conscients que cette baisse du chiffre d'affaires va une nouvelle fois contraindre l'établissement à faire des choix stratégiques forcés, alors même que l'EFS doit investir massivement pour se projeter dans l'avenir.

Malheureusement, les tutelles n'ont pas conscience de l'importance de doter l'établissement de finances suffisantes pour garantir ses fonctions de service public, indispensables dans notre système de santé.

Face à ce constat, les élus FO du CSEC sont favorables au déclenchement d'une procédure d'alerte économique, afin de faire prendre conscience aux pouvoirs publics des réelles difficultés de l'établissement et que des solutions pérennes soient trouvées autre que des subventions.



Revalorisations salariales

Mr le Président,

C'est avec un peu de retard sur la fonction publique que nous obtenons une revalorisation de la valeur du point et c'est légitime pour l'ensemble des salariés de l'établissement qui œuvrent tous les jours pour satisfaire les besoins des malades en produits sanguins.

Bien que cette augmentation de 3,5% soit en deçà de l'inflation, FO a souhaité signer cet accord de négociations annuelles obligatoires, car nous avons obtenu en plus, une garantie d'augmentation de salaire à minima de 100€ brut. FO était le seul syndicat ayant demandé une augmentation de la valeur du point et une augmentation en points pour garantir le pouvoir d'achat des salariés ayant de faibles revenus. L'accord à la signature était donc conforme aux souhaits de FO.

Lors du dernier CSEC, FO vous a demandé d'augmenter les salaires en urgence, même sans subvention des tutelles. Vous avez en partie répondu favorablement, puisque l'application de cette mesure se fera au 1^{er} novembre, alors que les tutelles ne le prévoyaient qu'au 1^{ER} janvier 2023.

Comme vous le savez, cette enveloppe de 15 millions d'euros ne couvrira que cette mesure, et l'EFS doit absolument revoir son système de classification afin d'attirer de nouveaux salariés. Il est vital que les tutelles prennent conscience de la situation et du réel danger existant, si nous voulons poursuivre notre mission de service public.

FO a sollicité à plusieurs reprises les tutelles, pour leur faire prendre conscience de l'urgence de revaloriser les salaires à l'EFS. Mais en tout honnêteté, nous sommes conscients que votre intervention auprès des tutelles pour une revalorisation des salaires a été déterminante pour enfin obtenir une enveloppe budgétaire. Pour cela, nous vous en sommes reconnaissants, même si certains syndicats considèrent que c'est exclusivement grâce à eux.

Comme nous l'avons toujours fait, FO sera toujours actif auprès des instances politiques et présent auprès des salariés pour assurer la pérennité de nos activités.